

## NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation : 26/03/2026

Date d'affichage : 02/04/2026

Séance du 02 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

**Étaient présents :** Mme MÉTOUX Marine, Mme VALADE Marie-Ange, Mme BROUDISCOU Christelle, M. LAFONT Thierry, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTIoux-DELAGÉ Mathieu, M. GEMEAU Stéphane, M. DA CUNHA Anthony, M. VAN DER HEIDE Sandy  
**Excusés :** Mme FETIS Sandrine et M. VARDELLE Jean-Christophe  
**Secrétaire de séance :** Mme Marine MÉTOUX

OBJET : participation à la conclusion d'un accord collectif local pour le risque prévoyance et future consultation.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de M. le Président du Centre de Gestion relatif à la conclusion d'un accord collectif local pour le risque prévoyance. Notre collectivité relevant du CST du CDG, un comité de suivi institué par le CDG sera chargé de l'accord collectif local. Il demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Emet un avis favorable de principe à la participation de notre collectivité à la procédure de mise en concurrence pour la conclusion du contrat groupe à adhésion obligatoire pour le risque prévoyance.

Le MAIRE

David CHEVALIER

Fait et délibéré les, jour, mois et an que ce dessus,  
Pour extrait conforme en Mairie le 02/04/2026  
Le Maire David CHEVALIER,



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)